

# Déclaration **FO** N°1 au CSE **Centre Ouest du 07 février 2020**

## Consultation sur le projet de licenciement collectif pour motif économique (livre 1)

Lors du CSE **Centre Ouest du 07 février 2020**, la Direction de Conforama a sollicité l'avis du CSE sur le projet de licenciement collectif pour motif économique (livre 1).

**Les élus FO réaffirment** que ce PSE est la résultante de fraudes et de fautes des dirigeants de Steinhoff International et de la légèreté blâmable des dirigeants de CONFORAMA.

**Les élus FO estiment** que d'autres solutions auraient été possibles et moins coûteuses socialement **pour le magasin de Châtellerauld et l'impact négatif sur le reste des magasins de la région Centre ouest**(cession de la péninsule Ibérique, refonte de la politique commerciale, de la stratégie et de l'offre, une négociation de financements moins draconienne avec l'appui du CIRI et de la BPI).

**Les élus FO constatent** qu'au 31 décembre 2019, environ 630 départs ont été actés, ce qui alerte sur le climat social dans l'entreprise puisque de nombreux salariés ont préféré quitter celle-ci sans attendre l'issue du projet en cours.

**Les élus FO alertent** sur ce plan qui cumule de multiples mesures, fait courir le risque de dysfonctionnements majeurs et de déstabilisation **des magasins restant de la région Centre Ouest** qui fonctionneront un long moment en mode dégradé avec un recours massif à la précarité.

Pour ces raisons, les élus **FO ont rendu un avis négatif** sur cette partie de projet de licenciement collectif pour motif économique (livre 1).

**FO tient à rappeler** les nombreuses avancées qui ont été obtenues de haute lutte à l'issue des négociations de l'accord majoritaire pour les salariés impactés. La comparaison des mesures d'accompagnement entre le Livre 1 initial du 29 Juillet 2019 et l'accord majoritaire du 12 Novembre 2019 est sans commune mesure plus favorable aux salariés impactés.

Toutefois **FO exige** qu'une bonne partie du fruit des produits de cessions de l'immobilier vienne améliorer le budget consacré au plan (hors partie destinée au remboursement des emprunts), afin que la clause de revoyure puisse jouer pleinement son rôle d'accompagnement des salariés jusqu'au bout et jusqu'au dernier. Sans oublier les 6,6 M€ réservé au budget de la revitalisation des bassins d'emploi s'il n'est pas exigé de la part de l'état.

Niort, le 07 février 2020.

**Vos contacts FO**

**Délégué Syndical Centre Ouest FO: Hervé Denaud / Nantes Orvault**  
**Secrétaire FO CSE Centre Ouest : Aurore Misuraca / Châtellerauld**